

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize
le trente septembre
à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous la présidence de
José LE GUELAFF Maire

Etaient présents :LE GUELAFF CAILLAREC HEMON KERAVAL LECHEVREL DENIEL
LAUTROU HOURMAND LE PENNEC DEMOUGE GOÏC CONGRETA

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Féat S. (excusé), Kervoelen S (excusée pouvoir à Le Guelaff)

M. CONGRETA Yves a été élue secrétaire

OBJET : Acquisition d'un terrain au Bourg.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en vente de la parcelle cadastrée section AB numéro 100 d'une superficie de 1 030 mètres située sur la route de Plevin à proximité du cimetière.

Ce terrain présentant un intérêt dans le cadre de l'aménagement futur du bourg, le Maire propose de l'acquérir au prix de 5000 euros auprès de l'Association Diocésaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n°100 au prix de 5000 euros
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ce terrain et notamment l'acte notarié.

OBJET : Rénovation de l'ancienne mairie, avenants au marché

Le Maire fait part à l'assemblée des avenants à signer au marché « Rénovation de l'ancienne mairie » :

- Avenants n°s1

Entreprise Gicquel	lot n°7	+ 421.20 € HT
Entreprise Le Guelaff	lot n°9	+ 727.00 € HT
	lot n°10	+ 110.00€ HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer les avenants ci-dessus-indiqués.

OBJET : Dénomination de l'ancienne mairie

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de l'achèvement des travaux de rénovation de l'ancienne mairie et propose de donner un nom au nouveau bâtiment. Monsieur Caillarec propose la dénomination en breton « Da welet pelloc'h », « voir plus loin », du fait du point de vue exceptionnel, de la location aux jeunes travailleurs dans l'attente de leur propre projet, de la location à un cabinet infirmier pour prendre soin de sa santé.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- valide la proposition ci-dessus.

OBJET : Location rez-de-chaussée ancienne mairie

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de l'achèvement des travaux de rénovation de l'ancienne mairie et propose de passer une convention de location à compter du 01 novembre 2016 avec Mme Dionnet pour un cabinet infirmier. Les 2 bureaux restant sont également proposés à la location.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- autorise le Maire à signer une convention de location avec Mme Dionnet à compter du 01 novembre 2016 au coût mensuel de 300 euros
 - fixe le loyer mensuel de chaque bureau à 130 euros.

OBJET : Foyer jeunes travailleurs, convention de location avec l'association Ailes

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'achèvement des travaux de rénovation de l'ancienne mairie et propose de signer la convention propriétaire-gestionnaire pour la location des 2 logements jeunes travailleurs de l'étage avec l'association Ailes.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Autorise le Maire à signer avec l'association Ailes la convention propriétaire-gestionnaire pour la location des 2 logements jeunes travailleurs situés dans le bâtiment Da Welet Pelloc'h au bourg.

OBJET : Pays Cob, passage en PETR

Monsieur Caillarec, adjoint et Président du Pays Cob, explique à l'assemblée l'intérêt du passage en PETR du Pays Cob.

Toutes les communautés de communes adhérentes au Pays y sont favorables sauf le Président de Poher Communauté.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- demande à Poher Communauté d'avaliser le passage du Pays Cob en PETR.

OBJET : Rapport de la CLECT de Poher communauté

Monsieur Caillarec, délégué communautaire, présente à l'assemblée le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatant les conditions financières et patrimoniales dans le cadre des transferts de compétence « aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » et de « la zone d'activités de Saint-Antoine » à poher communauté.

Considérant que des explications complémentaires sur l'analyse des chiffres sont nécessaires, le Conseil Municipal décide de sursoir à sa décision de valider le rapport de la CLECT.

OBJET : Création d'un arborétum, demande de subvention TEPCV

Monsieur Caillarec, présente à l'assemblée le projet de création d'un petit arborétum adossé à l'école qui pourrait être financé dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissante Verte du Pays COB (TEPCV).

Le Conseil Municipal :

- Adopte le projet présenté pour un montant de 8000 euros
- Sollicite le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte du Pays COB au titre de la création d'un arborétum, qui s'inscrit dans une démarche de transition énergétique
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à l'élaboration du dossier de demande d'aide

OBJET : Location de la salle polyvalente à Mme Teri FOX

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de location de la salle polyvalente le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30 par Madame Teri FOX pour ses cours de zumba.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- émet un avis favorable à la demande ci-dessus indiquée et fixe le prix de location de septembre 2016 à septembre 2017 à 117.31 euros pour la salle polyvalente, payable en juin.

OBJET : Location de la salle polyvalente à M. Huitorel

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de location de la salle polyvalente par Monsieur Huitorel :
Le Jeudi de 18H30 à 19H30 pour ses cours de danse en ligne.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- émet un avis favorable à la demande ci-dessus indiquée et fixe le prix de location de septembre 2016 à septembre 2017 à 117.31 euros par activité, payable en juin.

Objet : subvention au CCAS

Madame EBREL, adjointe aux affaires sociales informe l'assemblée qu'une subvention complémentaire de 120 euros est nécessaire pour équilibrer le budget 2016 du CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité vote une subvention de 120 euros en faveur du budget CCAS.

Maintien de la 3^{ème} classe : Le Maire se félicite de la décision de maintien de la 3^{ème} classe et remercie tous les intervenants de leur soutien, notamment les parents d'élèves.

Rapport d'activités 205 de Poher communauté : il est présenté au conseil municipal pour information

Ancienne mairie : inauguration le samedi 22 octobre 2016

Aire de jeux : Franck Demouge présente le projet au Conseil Municipal

Travaux de sécurisation de l'école : il est possible d'obtenir une subvention FIPD pour ce genre de travaux, un dossier va être monté.

Transfert eau et assainissement à la communauté : prévu normalement au 01 janvier 2020, le Maire propose de réunir toutes les régies du Finistère pour en débattre.

Compteur Linky : projet de délibération au prochain conseil municipal